



Aperçu du rapport

PARTIE 1	Edito du Président	03
PARTIE 2	Organisation du syndicat	04
PARTIE 3	Animation du SAGE Estuaire de la Loire	12
PARTIE 4	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	23



Jean-Sébastien GUITTON,
Président du SYLOA

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2024 restera comme une étape charnière pour le SYLOA.

Après plusieurs années de préparation, deux projets structurants ont officiellement vu le jour : le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire, approuvé fin décembre, et le Contrat Territorial Eau Goulaine-Divatte-Robinets, signé dès le début de l'année.

Ces aboutissements sont le fruit d'un travail collectif exigeant, mené avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ils traduisent la volonté commune de préserver la ressource en eau, d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et de répondre aux défis posés par le changement climatique.

En 2024, nous avons également renforcé nos coopérations : avec la mise en place des commissions territoriales du SAGE, l'appui technique aux structures porteuses de contrats, ou encore l'animation de réseaux professionnels à travers la mission ASTER. Ces démarches participent toutes d'un même objectif : construire des réponses collectives et durables aux enjeux de l'eau.

L'année écoulée a montré la capacité du SYLOA à conjuguer expertise technique, animation partenariale et innovation. Elle a aussi confirmé notre rôle de coordinateur au service des collectivités et des habitants du bassin versant de l'Estuaire de la Loire.

En 2025, il nous appartient de poursuivre cette dynamique et de mettre en œuvre, aux côtés de nos partenaires, les actions concrètes qui permettront d'atteindre le bon état des eaux et de renforcer la résilience de nos territoires.

ORGANISATION DU SYNDICAT



COMPÉTENCES

A

COMPÉTENCE SOCLE

ANIMATION DU SAGE
ESTUAIRE DE LA LOIRE

15 EPCI membres (Nantes métropole, Communauté de communes du Pays d'Ancenis, Saint-Nazaire Agglo, CAP Atlantique La Baule Guérande Agglo, Communauté de communes Erdre et Gesvres, Communauté de communes Estuaire et Sillon, Communauté de communes Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Pornic Agglo Pays de Retz, Anjou Bleu Communauté, Communauté de communes du Pays de Pontchâteau- Saint-Gildas-des-bois, Communauté de communes Sud Estuaire, Communauté de communes Sud Retz Atlantique, Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou, Clisson Sèvre Maine Agglo) **et le Département de Loire-Atlantique (voir p7)**

B

COMPÉTENCE A LA CARTE

GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PREVENTION
DES INONDATIONS
(hors item 5)

C

COMPÉTENCE A LA CARTE

ANIMATION DE PROGRAMMES
CONCERTÉS

4 EPCI : Clisson, Sèvre et Maine Agglo ; Communauté d'agglomération Mauges Communauté ; Communauté de communes Sèvre et Loire ; Nantes Métropole

MISSIONS

- Animation de la Commission Locale de l'Eau
- Pilotage d'études stratégiques à l'échelle du bassin versant
- Coordination et mobilisation des acteurs chargés de mettre en oeuvre le SAGE
- Communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau du territoire



Bassin versant de l'Estuaire de la Loire

- Amélioration de la qualité de l'eau
- Restauration et préservation des milieux aquatiques
- Gestion des niveaux d'eau



Bassins versants de la Goulaine et de la Divatte

- Animation du Contrat Territorial Eau (CT Eau) Goulaine Divatte Robinets



Bassin versant de la Goulaine, la Divatte et des Robinets

- Animation du site Natura 2000 du marais de Goulaine



Marais de Goulaine

LE COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical du SYLOA est composé de 44 délégués (22 titulaires et 22 suppléants), élus du Département de Loire-Atlantique, de la Métropole de Nantes, des communautés d'agglomération et des communautés de communes du périmètre du bassin versant de l'estuaire de la Loire. Il s'organise autour de deux collèges : le collège *missions communes* qui comprend les délégués de l'ensemble des membres du syndicat lui ayant transféré la compétence *missions relatives au SAGE* et le collège Goulaine, Divatte composé des délégués (6 délégués titulaires et 6 suppléants) des 4 membres du syndicat lui ayant transféré les compétences GeMAPI et *animation et coordination de programmes concertés*.

Nantes Métropole

(membre du collège "Goulaine, Divatte")

Jean-Sébastien GUITTON
Jean-Claude LEMASSON
Jacques GARREAU
Thomas QUÉRO

Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
Jean-Luc SÉCHET
Ugo BESSIÈRE
Claire TRAMIER

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis - COMPA

Rémy ORHON
Xavier LOUBERT-DAVAINE

Saint-Nazaire Agglo

Éric PROVOST
François CHÉNEAU

CAP Atlantique la Baule Guérande Agglo

Joseph DAVID
Annabelle GARAND

Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Christine CHEVALIER
Pierrick GUÉGAN

Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Daniel GUILLÉ
Roger GUYON
André LE BORGNE
Xavier CAILLON

Communauté de Communes Sèvre et Loire

(membre du collège "Goulaine, Divatte")
Thierry COIGNET
Jacques MONCORGET
Jean-Marc JOUNIER
Saïd EL MAMOUNI

Mauges Communauté

(membre du collège "Goulaine, Divatte")
Yannick BENOIST
Christophe DOUGÉ
Laurent HAY
Michel PAGEAU

Pornic Agglo Pays de Retz

Claude CAUDAL
Luc NORMAND
Daniel BENARD
Gaëtan LÉAUTÉ

Anjou Bleu Communauté

Jacques ROBERT
Pascal CROSSOUARD

Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois

Olivier DEMARTY
Philippe JOUNY

Communauté de Communes Sud Estuaire

Sylvie GAUTREAU
Jean-Michel EMPROU

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Jean CHARRIER
Yves BATARD

Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

Jean-Pierre BRU
Virginie GUICHARD

Clisson, Sèvre et Maine Agglo

(membre du collège "Goulaine, Divatte")
Jean-Marc MÉNARD
Philippe ROUSSEAU



Légende :
Noir : Titulaire
Gris : suppléant

LE BUREAU

Le bureau est chargé de la préparation des comités syndicaux et de la gestion courante du syndicat. Il est composé du Président et des Vice-Présidents.

PRESIDENT
Jean-Sébastien
Guitton,
Nantes Métropole



1er Vice-Président,
Claude Caudal,
Communauté
d'agglomération
Pornic Agglo Pays de
Retz



2e Vice-Présidente,
Chloé Girardot-
Moitié
Département de
Loire Atlantique



3e Vice-Président,
Thierry Coignet
Communauté de
communes de
Sèvre et Loire

CHIFFRES CLÉS

44 délégués

6 comités syndicaux

49 délibérations en comité
syndical

LE COMITÉ SYNDICAL

FAITS MARQUANTS

COMMUNICATION

Le SYLOA sur LinkedIn : un nouvel outil de communication professionnelle

En 2024, le SYLOA a ouvert son compte LinkedIn afin de renforcer sa communication institutionnelle et de valoriser les actions menées dans le cadre du SAGE Estuaire de la Loire. Cette présence sur un réseau professionnel répond à un double objectif : mieux faire connaître les missions du syndicat et créer un lien direct avec les acteurs de la gestion de l'eau, les partenaires institutionnels et les professionnels du territoire.

En quelques mois, la communauté s'est développée rapidement, avec plus de 200 abonnés à la fin de l'année 2024. Le compte relaie l'actualité du SYLOA, les grandes étapes de la mise en œuvre du SAGE, les événements coorganisés (comme les rencontres InterSAGE), les avancées techniques, les démarches partenariales, ou encore les initiatives locales en lien avec la transition écologique et la préservation des ressources en eau.

Ce nouvel outil permet également de valoriser les interventions des membres de la Commission Locale de l'Eau, les partenariats avec d'autres syndicats ou collectivités, ainsi que les témoignages d'experts mobilisés autour des enjeux de l'eau sur le territoire.

Ce canal de communication vient ainsi compléter les supports existants et contribue à installer durablement le SYLOA comme un acteur identifié, engagé et visible dans le champ de la gestion intégrée de la ressource en eau.

CHIFFRES CLÉS

200

abonnés LinkedIn au
31 décembre 2024

Syndicat Loire Aval (SYLOA)
302 abonnés
2 mois • 🌱

Au mois de juin démarre la période de surveillance de la qualité de l'eau du marais de Goulaine. Une période intense pour nos techniciens qui commencent leurs relevés à 6h du matin !
👏 Bravo à eux pour leur engagement quotidien !

Lors des mouvements, réalisés en fonction des coefficients de marées, la température de l'eau, le taux d'oxygène dissous, l'hygrométrie et la température ambiante sont mesurées deux fois par jour.

Chaque année de juin à septembre, les équipes du SYLOA réalisent des mesures sur la qualité de l'eau du marais de Goulaine

Objectifs :

- Affiner l'impact des aménagements du marais par la Loire sur la qualité de l'eau du marais
- surveiller la remontée de branches mortes dans le marais
- obtenir une vision à long terme de la qualité de l'eau du marais.

ÉQUIPE TECHNIQUE

au 31 décembre 2024

DIRECTRICE

CAROLINE ROHART

Chargée de communication
concertation
Céline OLLINGER

POLE ADMINISTRATIF

Responsable
Florian HASCOET

**Assistante administrative -
comptable**
Véronique MERLET

Assistant administratif
Laure BAZIN

POLE ANIMATION SAGE - COORDINATION DES CONTRATS

Responsable et animatrice SAGE
Julie Pierre

Animatrice SAGE - Estuaire de la Loire
Justine VAILLANT

Animatrice SAGE - Qualité des eaux
Lauriane PERCHERON (jusqu'en juillet)

Chargée de mission gestion quantitative
Loäne ROUILLER (jusqu'en juin)

Chargé de mission ASTER
Ronan CREED

**Chargé d'évaluation, administrateur de
données**
Stéphane RENOUE

Animateur Estuaire de la Loire
Coralie DAROUGE (jusqu'en juin)

POLE GEMAPI

Responsable
Laurence LE ROY

Chargée de mission Natura 2000
Pauline BEILLEVERT (jusqu'au 1er
décembre)

**Animateur bassins versants
Goulaine Divatte Robinets** (technicien
environnement à partir de 2024)
Jonathan THIERY-COLLET

Technicien rivière
Antoine JANITOR (jusqu'au 1er decembre)

**Animateur Contrat Territorial Goulaine,
Divatte, Robinets**
Christine MORVAN

Animateur pollutions diffuses Bocage
Abel GAUTRON

FAITS MARQUANTS

Les postes vacants de responsable du pôle administratif et de chargé de mission milieux aquatiques - ASTER, ont été pourvus début 2024.

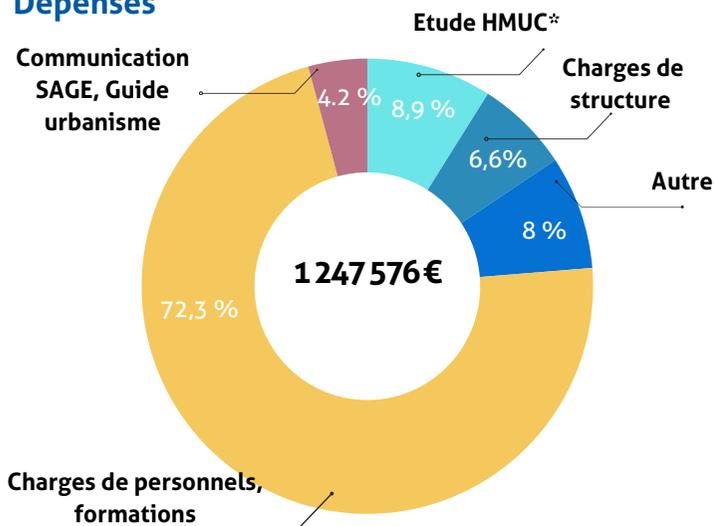
Plusieurs agents ont rejoint l'équipe du SYLOA pour répondre à la mise en œuvre de ses principaux projets :

- La mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire : un animateur Estuaire de la Loire
- La mise en œuvre du CT Eau Goulaine - Divatte - Robinets : un animateur du CT Eau, un animateur pollutions diffuses.

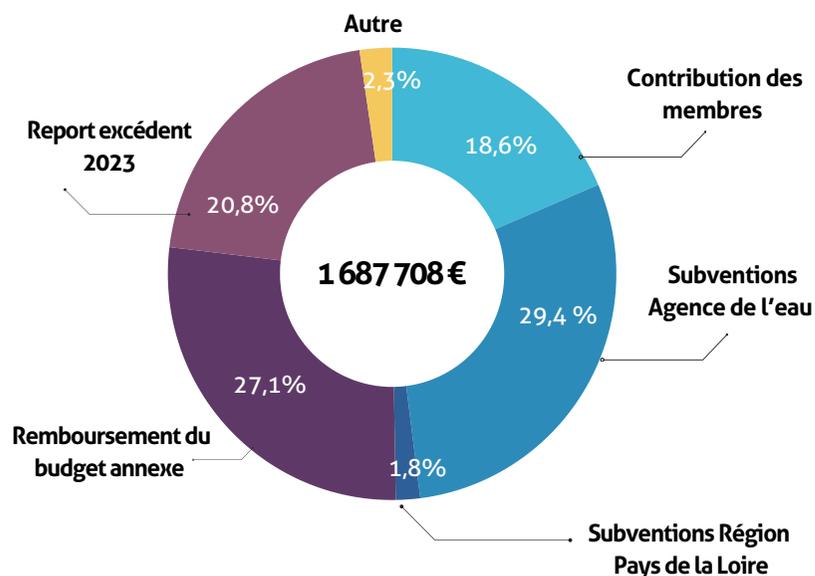
BUDGET PRINCIPAL (toutes compétences)

FONCTIONNEMENT

Dépenses

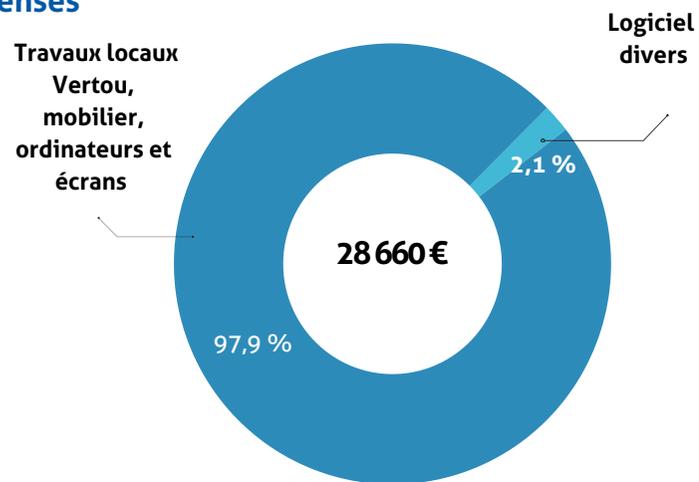


Recettes

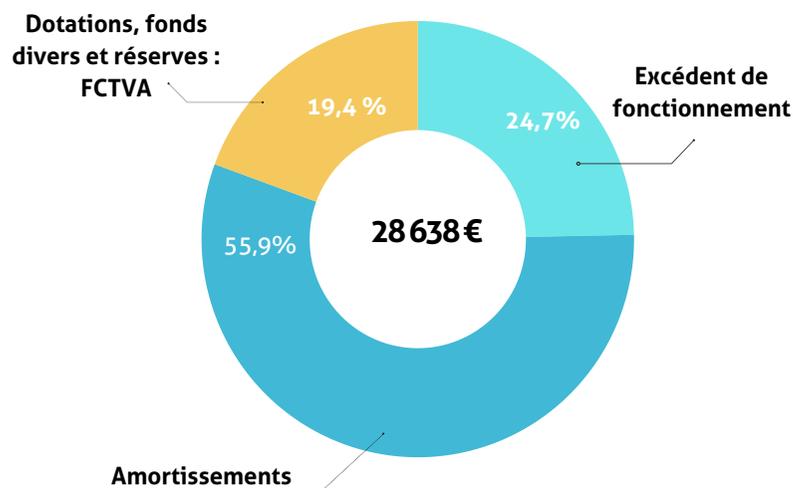


INVESTISSEMENT

Dépenses



Recettes



FAITS MARQUANTS

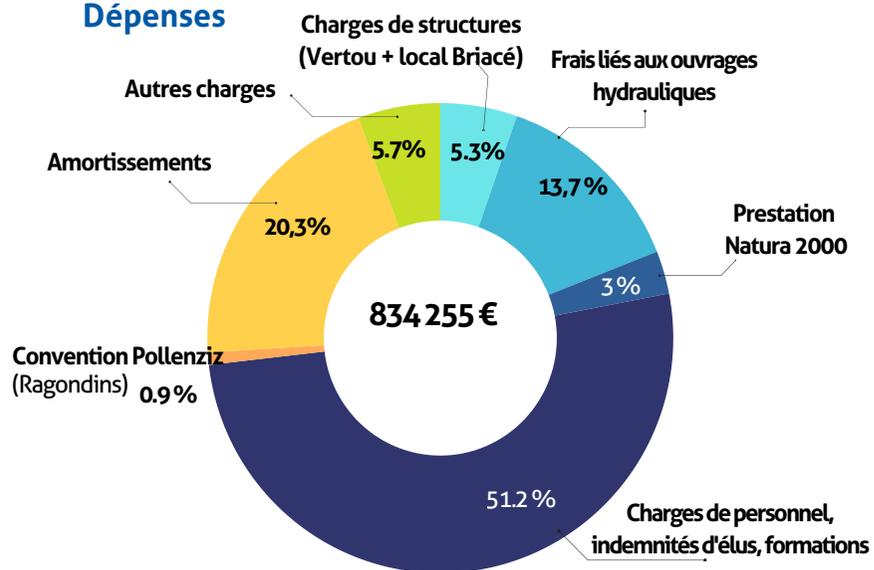
- L'étude HMUC *, la communication de lancement du SAGE et le guide urbanisme constituent une des principales charges de fonctionnement en 2024 en dehors des diverses charges.
- En investissement, des travaux d'isolation phonique des locaux du SYLOA ont été réalisés. Le Syloa a acquis du matériel de visioconférence pour sa salle de réunion.

*Hydrologie Milieux Usages Climat

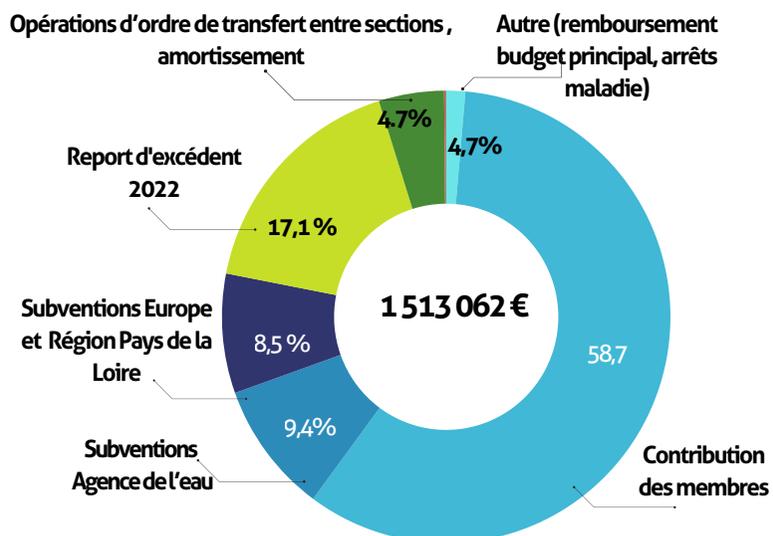
BUDGET ANNEXE (compétences B et C)

FONCTIONNEMENT

Dépenses

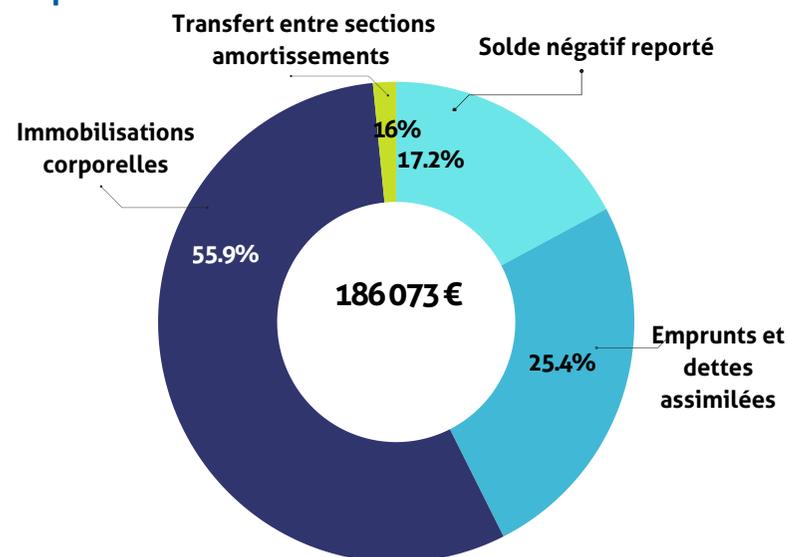


Recettes

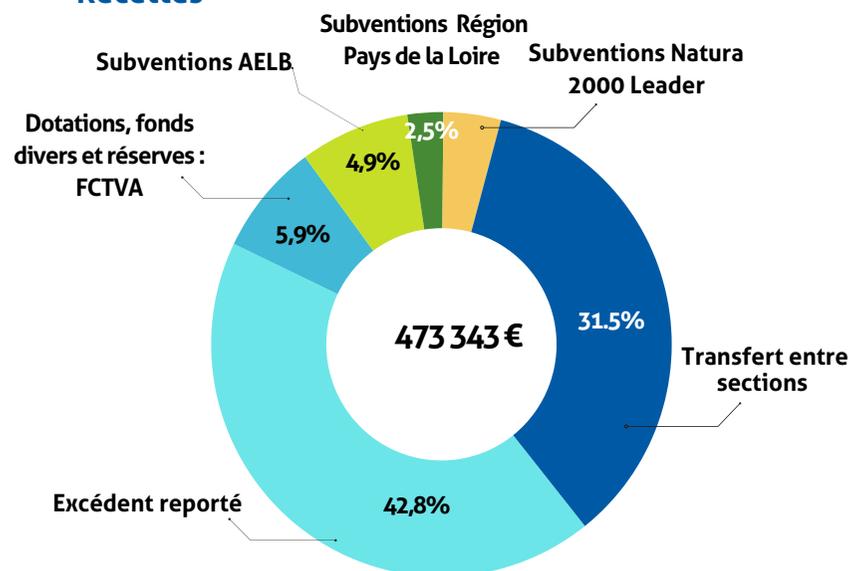


INVESTISSEMENT

Dépenses



Recettes



FAITS MARQUANTS

En fonctionnement, on note une augmentation des dépenses de 14% liée à des études clés et à l'étoffement de l'équipe.

En investissement, une augmentation des participations des membres pour le lancement du Contrat Territorial Eau Goulaine-Divatte-Robinets.

ANIMATION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Missions

Le Syndicat Loire Aval (SYLOA) est la structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire. Il met à disposition les moyens humains et financiers afin d'assurer sa mise en œuvre, sa révision et son suivi. Il accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches d'aménagement du territoire, porte les études relevant d'un enjeu global sur le bassin versant, sensibilise et communique sur les thématiques du SAGE Estuaire de la Loire.

Dans ce cadre, le SYLOA assure le secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il prépare notamment les dossiers relatifs à tout projet d'aménagement public ou privé ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques, soumis à autorisation environnementale sur lesquels la CLE doit émettre un avis.

Le syndicat porte des missions de coordination des contrats territoriaux eau engagés sur le périmètre du SAGE et d'animation du réseau des techniciens milieux aquatiques et bassins versants (ASTER). À travers cette mission d'accompagnement technique et de suivi des travaux, il conseille et appuie les techniciens du territoire en partageant des informations techniques, méthodologiques et des retours d'expériences. Depuis 2024, il anime également une cellule ASTEQ d'animation du réseau des techniciens qualité des eaux.

Élus référents

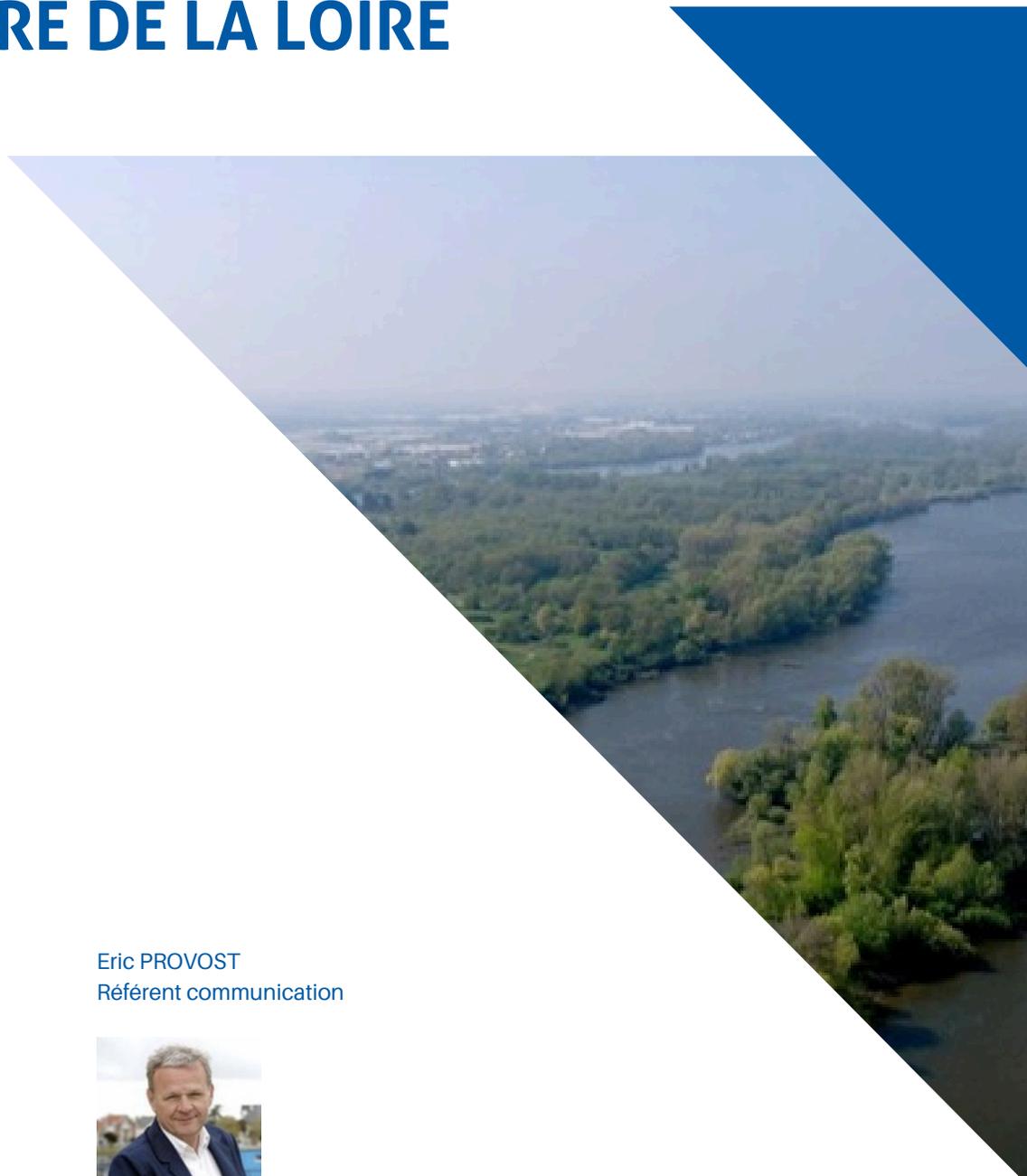
Claude CAUDAL
Président de la Commission Locale de l'Eau



Olivier DEMARTY
Référent gestion quantitative



Eric PROVOST
Référent communication



ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le SYLOA, en tant que structure porteuse du SAGE assure le secrétariat administratif et technique et de la CLE et suit la révision du SAGE Estuaire de la Loire.

FAITS MARQUANTS

LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE OFFICIELLEMENT VALIDÉ !

La Commission locale de l'eau du 26 novembre 2024 a validé la proposition de rédaction du SAGE Estuaire de la Loire intégrant les modifications de la Préfecture. Les changements apportés concernaient les dispositions M2-2, M2-4 et la règle 2, en particulier la protection des zones humides de sources de cours d'eau et des zones humides inondables.

Le 31 décembre 2024, le SAGE Estuaire de la Loire a été officiellement approuvé par arrêté inter-préfectoral. Il remplace la version précédente, adoptée en 2009.

Ce nouveau SAGE est le résultat d'un important travail de concertation mené au sein de la Commission locale de l'eau. Il constitue désormais le document de référence pour l'ensemble des actions et projets liés à la gestion de l'eau sur le territoire.



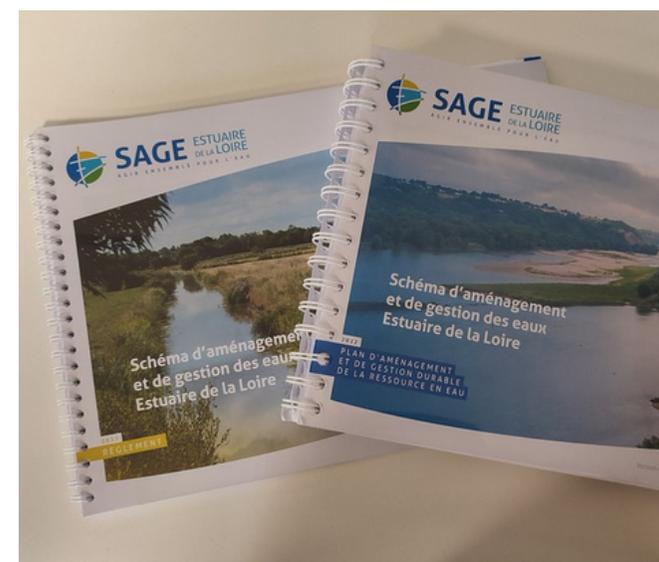
CHIFFRES CLÉS

4

réunions de la CLE

8

réunions du bureau de la CLE



Les membres de la CLE le jour de la validation du SAGE (à gauche) ; les documents finaux du SAGE (en haut)

ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

Étude des dossiers d'autorisation environnementale

Les projets d'aménagements (routes, ZAC, etc.) susceptibles d'avoir des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques (imperméabilisation, rejets, prélèvements, etc.) sur le périmètre du SAGE sont soumis à autorisation environnementale. Avant leur mise en œuvre, les porteurs de projets doivent déposer un dossier auprès des services de l'État pour instruction. Le bureau de la CLE est consulté par le service instructeur (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDT/DDTM) pour émettre un avis sur ces dossiers au regard du SAGE en vigueur.

Avis sur des consultations régionales et nationales

Le Syloa accompagne la CLE dans des projets et consultations ayant des implications régionale et nationales.

Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles (PEAN) de Pornic Agglo Pays de Retz : Le projet de PEAN de Pornic Agglo Pays de Retz qui a pour objectif d'agir collectivement pour protéger les espaces agricoles et naturels, soutenir l'agriculture locale, renforcer le lien social et préserver l'environnement.

Arrêté ZSCE Nort-sur-Erdre

Projet d'arrêté définissant le programme d'actions de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) visant à reconquérir la qualité de l'eau du captage du Plessis-Pas-Brunet à Nort-sur-Erdre.

Projet de décret SAGE

Ce décret a pour objet de modifier les dispositions du Code de l'environnement relatives aux SAGE afin de prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas et dans le fonctionnement des Commissions locales de l'eau.

Arrêté plan d'eau

La CLE a formulé un avis sur un projet d'arrêté modifiant l'article 4 de l'arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau.

Consultation document stratégique de façade : la mer en débat

La Commission nationale du débat public (CNDP) organisait en 2024 un débat public d'ampleur sur la planification maritime, sur l'avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer.

Validation de contrats territoriaux

En 2024, le contrat territorial eau Acheneau Tenu et le Contrat pour la Loire et ses annexes ont tous deux été présentée en CLE où ils ont obtenu un avis favorable, trois avis ont également été rendus sur des projets d'inventaires de zones humides.

CHIFFRES CLÉS

10

avis favorables à des dossiers d'autorisation environnementale

5

Recommandations sur des dossiers d'intérêt public

5

avis sur des contrats et programmations



Les équipes du SYLOA peuvent présenter des projets porté par le SYLOA ou d'autres structures en bureau de CLE

MISE EN OEUVRE DU SAGE

Pour répondre aux nombreux objectifs que la CLE s'est fixés pour ces prochaines années, le SYLOA a entrepris plusieurs actions en anticipation de l'approbation du nouveau SAGE.

FAITS MARQUANTS

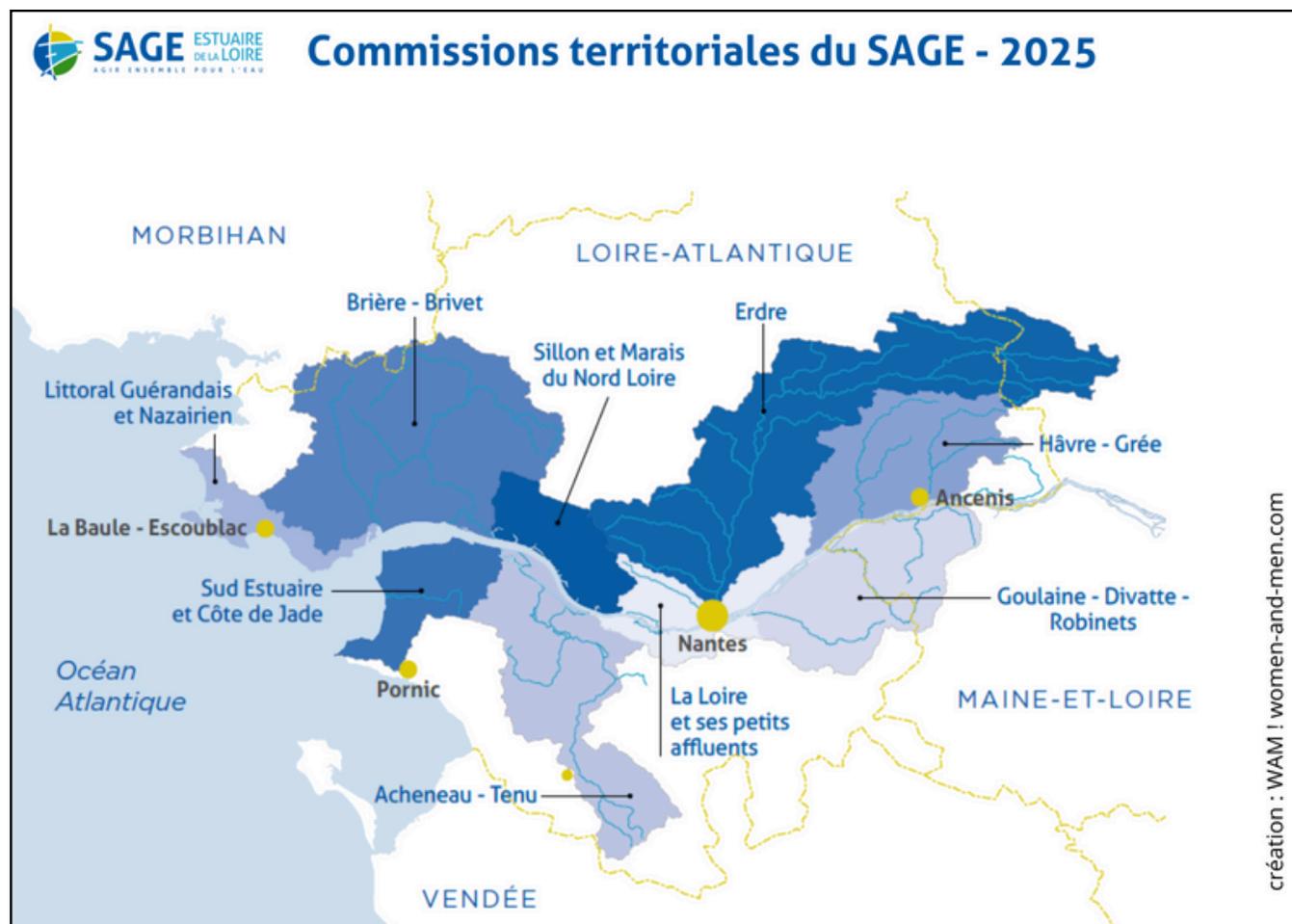
GOVERNANCE

Préparation des commissions territoriales

Le SAGE Estuaire de la Loire est découpé en sous-bassins versants de référence du SAGE. Pour chaque sous-bassin versant, une commission territoriale est mise en place et coanimée par la structure porteuse du SAGE et par la structure pilote concernée ; dans la plupart des cas, la structure pilote est la structure coordinatrice du contrat territorial du territoire.

Cette instance constitue un lieu de partage d'expériences, de rencontres et d'échanges entre les acteurs concernés par l'eau, qu'ils soient membres ou non de la Commission locale de l'eau. Elle rassemble les différents acteurs du grand et du petit cycle de l'eau : collectivités territoriales, syndicats d'eau potable, représentants du monde agricole, associations environnementales, usagers de l'eau, etc. Elles participent à la mise en œuvre du SAGE sur le terrain et à la conception de stratégies territoriales sur l'eau.

En 2024, les équipes du SYLOA ont préparé ces futures commissions, notamment en rencontrant toutes les structures pilotes afin que ces commissions soient rapidement organisées une fois le SAGE validé.



Les structures pilotes du SAGE

Création d'un kit de communication pour s'approprier le nouveau SAGE

Pour communiquer sur le nouveau SAGE, le service communication a réalisé un kit composé :

- D'une vidéo de présentation du SAGE
- D'un guide du SAGE simplifié
- D'un communiqué de presse

Il sera distribué aux acteurs de l'eau du territoire lors des commissions territoriales.



MISE EN OEUVRE DU SAGE

FAITS MARQUANTS

MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE

Accompagnement de structures porteuses de SCOT

La disposition G2-6 du SAGE Estuaire de la Loire a pour objet de veiller à la bonne intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme. Pour y répondre, l'animatrice du SAGE a accompagné plusieurs structures porteuses de SCOT à la rédaction de leurs documents afin de s'assurer qu'elles prenaient bien en compte les différentes dispositions du SAGE qui les concernaient.

Les SCOT suivis :

- SCOT Nantes Saint-Nazaire
- SCOT du Vignoble Nantais
- SCOT du Pays de Retz
- SCOT de Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo

Guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme

En complément de cet accompagnement, le SYLOA a élaboré un guide pour la bonne prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme. Cette prestation a été subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire. Le guide finalisé a été validé par la CLE en septembre 2024 en vue de sa diffusion aux acteurs du territoire.



Le guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme

Validation du tableau de bord du SAGE

Le tableau de bord du SAGE Estuaire de la Loire est un outil évolutif, qui permet de suivre l'atteinte des objectifs identifiés par les documents du SAGE, tout au long de sa mise en œuvre et ainsi évaluer l'efficacité des actions engagées.

Le tableau de bord reprend les objectifs du SAGE et rend compte de l'avancement des actions identifiées comme leviers pour les atteindre. En 2024, la version présentant l'état initial de la mise en œuvre du SAGE a été finalisée et validée par le bureau de la CLE du 26 mars 2024. Il met en lumière l'évolution de certains constats depuis l'état des lieux de la révision du SAGE validé en 2018.



Le tableau de bord du SAGE

Fiche 1 - Structuration et accompagnement de la maîtrise d'ouvrage

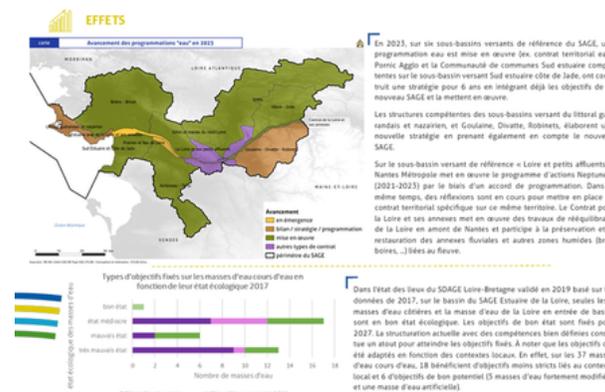
ACTIONS 2023

Les principales actions identifiées par le SAGE pour atteindre les objectifs sont :

Dispositions	Actions de SAGE ciblées dans les dispositions	Indicateurs de mise en œuvre	Avancement
G1-1, G2-1, G2-2, G2-3, G2-4, G2-5	Coordination des interventions amont aval et affluents de l'estuaire et assurer le lien terre-mer	Une commission "Estuaire de la Loire et ses petits affluents" est constituée.	
G1-1, G2-1, G2-2, G2-3, G2-4, G2-5	Coordination des interventions littoral et sous bassin littoral et assurer le lien terre-mer	Une commission "Littoral" est constituée.	
Coordonner les acteurs et les projets à l'échelle des bassins versants, maintenir la dynamique des acteurs			
G1-2	Mobilisation des collectivités territoriales et de leurs établissements en vue de porter des actions fortes pour atteindre le bon état des masses d'eau	Une animation auprès des collectivités territoriales est mise en œuvre autour du SAGE.	
G1-4	Développer les échanges inter-SAGE	Des échanges inter-SAGE sont développés.	
G3-4	Associer les usagers de l'eau dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes opérationnels	Les usagers de l'eau font partie de la composition des comités de suivi (SCOT, CCPL, etc.) des programmes opérationnels.	
G1-5	Balancer les réflexions sur l'extension du périmètre du SAGE	La réflexion sur l'extension du périmètre du SAGE est relancée.	
Mettre en place une organisation efficace de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du SAGE			
G2-1	Organisation des maîtrises d'ouvrage	Une structure pilote efficace est définie par sous bassin versant de référence du SAGE.	
G2-3	Privilégier la programmation et le financement à l'échelle des sous-bassins de référence	Un programme eau multithématique (CT Eau...) est élaboré ou mis en œuvre sur chaque sous-bassin versant de référence du SAGE.	
G2-4	Une gouvernance unique titulaire de la compétence prévention des inondations pour chaque système d'endiguement classé sur le territoire	Une structure unique est désignée pour chaque système d'endiguement classé sur le territoire.	

ENJEU - GOUVERNANCE

Fiche 1 - Structuration et accompagnement de la maîtrise d'ouvrage



ENJEU - GOUVERNANCE

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROGRAMMES OPERATIONNELS

Le SYLOA accompagne les structures porteuses de programmes opérationnels en phase d'élaboration ou de renouvellement pour la bonne prise en compte des enjeux et des objectifs du SAGE dans ces programmations contribuant à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Par ailleurs, le syndicat assure le suivi de la mise en œuvre de ces contrats, notamment des études et travaux structurants qui y sont inscrits et menés à l'échelle du sous-bassin versant de référence.

Enfin, le SYLOA propose des outils facilitant l'intégration des dispositions du SAGE à la programmation des contrats.

FAITS MARQUANTS

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES CT EAU

L'équipe d'animation assure un suivi de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des CT Eau sur le périmètre du SAGE, afin de veiller à la bonne prise en compte des enjeux, objectifs et dispositions du SAGE en vigueur et du nouveau SAGE. Elle participe aux réunions de travail, comités techniques et comités de pilotage et appuie les porteurs de projets sur des questions techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles.

Certaines études (qualité, milieu aquatiques, inondations...) ou travaux font également l'objet d'un suivi plus fin, pouvant se traduire par un accompagnement technique du maître d'ouvrage

NOUVEAUX CARNETS DE TERRITOIRES

Carnets de territoire

Les carnets de territoire sont des outils à destination des maîtres d'ouvrage des sous-bassins versants de référence du SAGE facilitant la mise en œuvre du SAGE en synthétisant les recommandations du SAGE à intégrer aux programmations par territoire.

En 2024, le SYLOA a finalisé le carnet du contrat «Goulaine-Divatte-Robinets» et initié les réflexions pour «Littoral Guérandais et Nazairien».



Le littoral Nazairien

RÉUNION DES ANIMATEURS DE CONTRAT

Dans le cadre de cette animation et avec la montée en puissance des contrats territoriaux eau multi-thématiques du territoire, une réunion, à destination des animateurs de contrats, est organisée depuis 2023 afin de permettre les échanges entre structures et faire part des réussites et difficultés rencontrées par chacun. Cette réunion complète les réunions de la cellule ASTER, sur le volet milieu aquatiques uniquement, et répond à une demande du territoire.

En 2024, elle a abordé les commissions territoriales, des retours d'expériences sur l'actualisation des inventaires des zones humides et des inventaires des éléments du paysage et l'avancement de l'étude HMUC Estuaire de la Loire

Accords de territoire : une évolution des contrats territoriaux eau

Le 12^e programme (2025 - 2030) de l'Agence de l'eau simplifie les outils financiers en remplaçant les contrats territoriaux eau, accords de programmation et accords de résilience par un seul dispositif : l'accord de territoire qui démarre au 1^{er} janvier 2025.

Les accords de territoire découlent d'une stratégie de territoire et définissent des programmes d'actions pluriannuels adaptés aux enjeux locaux avec une mise en œuvre plus souple. Ils peuvent être monothématiques ou multithématiques, à l'échelle des bassins versants ou des collectivités ayant des enjeux prioritaires.

Soulignons la nouveauté des accords industriels eau permettent aux groupes industriels d'être subventionnés pour des actions sur la qualité et la quantité de l'eau, avec des aides allant de 25 % à 50 %.

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROGRAMMES OPERATIONNELS

FAITS MARQUANTS

DEPLOIEMENT D'OUTILS

Recueil des données pollutions diffuses avec l'outil SY SMA

Sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, de nombreuses données sont produites par les porteurs de contrat territoriaux eau. Leur collecte et standardisation constitue un enjeu fort pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE et son évaluation. Afin d'organiser une base de données homogène sur l'ensemble du périmètre du SAGE, un outil cartographique est déployé sur les sous-bassins versants : l'application SY SMA.

En 2024, les données relatives aux volets pollutions diffuses des CT Eau ont été intégrées aux logiciels (plantation de haies, diagnostic des parcelles agricoles soumises au risque de transfert de pollution par ruissellement).

Le SYLOA a également réalisé des formations aux fonctionnalités de l'outil comme par exemple, l'utilisation en mode tablette hors connexion.

Suivi des inventaires des zones humides et des éléments structurants du paysage

Pour protéger et restaurer les milieux subissant des pressions importantes sur le périmètre du SAGE tels que les zones humides et les éléments structurants du paysage (haies, talus, fossés, etc.), il est nécessaire de les répertorier. Deux dispositions du SAGE répondent à ce besoin : M2-1 : «actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides» et QE3-8 «Inventorier les éléments du paysage et caractériser leurs fonctionnalités». Les équipes du Syloa accompagne les porteurs de programmes eau dans cette démarche.

Etat des lieux du SDAGE

Fin 2024, les équipes du SYLOA ont participé à la récolte de données pour l'actualisation de l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne. L'administrateur de données du SYLOA a coordonné cette action auprès des acteurs de terrain et les a intégrées sur l'outil cyclope de l'Agence de l'eau déployé dans le cadre de cette concertation technique.



Des zones humides du territoire du SAGE

ACCOMPAGNEMENT DES TECHNICIENS RIVIERES DU TERRITOIRE

La mission ASTER du SYLOA consiste à animer le réseau des techniciens milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, en partageant des informations techniques, méthodologiques et des retours d'expérience.

Pour l'ensemble des actions en faveur des milieux aquatiques, elle apporte un appui technique aux porteurs de contrat territorial eau. Elle est soutenue financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de son 11^e programme d'intervention.



Formation "Campagnol Amphibie" organisée par l'ASTER en 2024

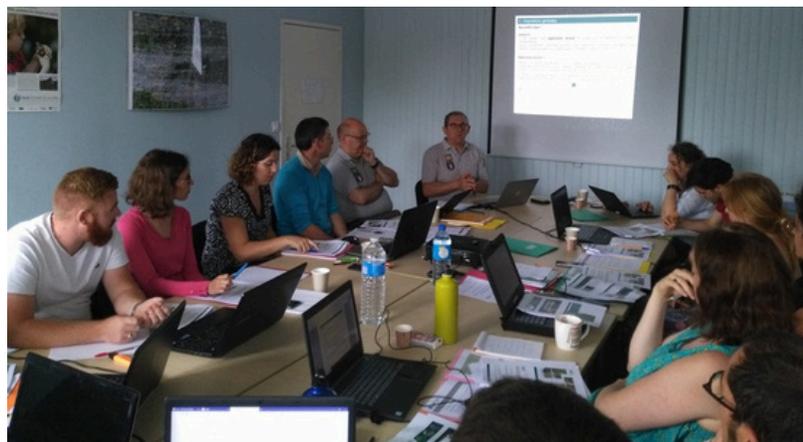
FAITS MARQUANTS

RELANCE DE LA MISSION ASTER

Début 2024, la mission ASTER a pu être relancée avec l'arrivée d'un nouvel animateur. Après une phase d'appropriation du territoire et de rencontres des partenaires, de nouveaux outils d'animation ont été développés ainsi que des formations, et journées techniques avec les partenaires du SYLOA :

- L'organisation d'un comité technique ASTER en juin suivi d'une visite des travaux réalisés par Nantes Métropole pour le contournement et l'effacement de plans d'eau sur le ruisseau de la Ménardais ;
- La création d'une newsletter en avril 2024 : diffusée chaque mois, elle propose une veille sur l'actualité réglementaire et technique des travaux en rivière, la présentation des différents projets du territoire, les réponses aux besoins des techniciens ainsi que la vie du réseau : arrivées, départs, recherches de postes ;
- Une journée technique le 10 octobre sur le campagnol amphibie animée par le Groupe Mammalogique Breton. L'objectif : apprendre à détecter la présence de cette espèce protégée avant d'initier des travaux. Cette journée s'est déroulée sur le territoire de la Communauté de Commune d'Estuaire et Sillon.
- Une formation sur l'indicateur trophique le 8 novembre coanimée par le Forum des Marais Atlantique et l'UNIMA : présentation de la calculatrice pour l'indicateur trophique de la qualité de l'eau marais (ITQE), celui-ci permet de qualifier le bon état des marais en complément aux indicateurs physico-chimiques.

La mission ASTER, c'est également l'accompagnement des techniciens du territoire en participant aux comités techniques, comités de suivi et comités de pilotage des études sur les milieux aquatiques et aux études d'inventaires des zones humides ainsi que l'accompagnement lors des périodes de travaux.



Formation "réglementation phyto" organisée par l'ASTEQ en 2024

MISE EN OEUVRE DU SAGE

FAITS MARQUANTS

ETUDES PORTÉES PAR LE SYLOA

L'étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) finalise sa phase de diagnostic

Début 2022, le SYLOA a initié à la demande de la Commission locale de l'eau, une étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC). L'objectif ? Améliorer la connaissance sur les ressources et les besoins en eau des milieux et des usages du territoire. L'étude prendra en compte les projections climatiques jusqu'à l'horizon 2100.

L'étude, financée à 70% par l'Agence de l'eau et 10% par la Région Pays de la Loire, a été engagée dès début 2022 pour un montant de 375 960€ TTC (hors tranches optionnelles). Après une phase d'appropriation du territoire en 2022, le SYLOA a lancé la phase 2 de l'étude avec la réalisation d'un état initial et d'un diagnostic des quatre volets Hydrologie-Milieus-Usages-Climat. Pour cet état des lieux, le bureau d'études a collecté, produit et analysé de nombreuses données notamment :

- Hydrologie : des campagnes de mesure de débit des cours d'eau .
- Milieux : la définition des besoins en eau des espèces piscicoles ;
- Usages : les volumes prélevés et restitués dans les cours d'eau, avec une projection de leur évolution à 2050 ;
- Climat : l'impact du changement climatique sur les quatre volets.

En 2024, l'ensemble des volets ont été explorés, le comité de pilotage de mai 2024 a validé les hypothèses sur les usages et lancé le croisement de ces quatre volets d'analyse. Un groupe d'experts s'est réuni en août pour valider les gammes de débits biologiques. S'en sont suivis des comités technique et de pilotage en septembre et octobre clôturant la phase 2.

Parallèlement, les tranches optionnelles 1 et 2 ont été engagées. Un groupe de travail s'est tenu en janvier sur le sous-bassin de l'Erdre amont, et le comité de pilotage de mai a validé les méthodologies et zones d'étude.

L'étape suivante proposera des mesures de gestion sur la base de volumes prélevables qui devront être établis sur le territoire en fonction des ressources disponibles.



Un comité technique HMUC

Travail préparatoire à l'étude flux de nutriments

Le SAGE identifie le SYLOA comme maître d'ouvrage d'une étude relative à l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments, qui doit être engagée dans les deux ans suivant l'approbation du SAGE. L'objectif de cette étude est de connaître les flux de nutriments (azote et phosphore et carbone organique dissous) aux exutoires des affluents de la Loire. Les estimations des flux et mesures réalisées doivent permettre d'évaluer la réponse aux objectifs suivants :

- Réduire de 20% les flux d'azote à l'exutoire des affluents de la Loire à l'horizon 2027.
- Réduire de 20% les flux de phosphore des affluents de la Loire à horizon 2027.

En 2024, des réflexions ont été menées par l'équipe d'animation, en concertation avec un groupe d'experts réunis à plusieurs reprises, le COTECH SAGE et les membres du bureau de la CLE pour rédiger le cahier des charges de l'étude. La CLE a validé le cahier des charges lors de la réunion du 26 novembre 2024. La consultation sera lancée en 2025.

ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

FAITS MARQUANTS

DÉVELOPPEMENT DE L'INTERSAGE

Rencontre InterSAGE sur la gestion quantitative de l'eau

Le 15 novembre 2024, à Sainte-Pazanne, le SYLOA a coorganisé, aux côtés du Syndicat Grand Lieu Estuaire et du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB), une rencontre InterSAGE consacrée à la gestion quantitative de la ressource en eau. L'événement a rassemblé près de 90 membres des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des trois SAGE concernés.

La matinée a été consacrée à plusieurs interventions, dont une table ronde portant sur l'état des lieux des ressources en eau sur les différents territoires et sur les interdépendances entre ces derniers. Plusieurs pistes d'action, notamment la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), et la tarification incitative mise en place par Mauges Communauté et la présentation de l'Organisme Unique de Gestion Collective du bassin du Thouet ont été abordées. Ces échanges ont été enrichis par l'intervention de l'hydrobiologiste Marie Fortin, invitée en tant que grand témoin de la journée.

Cette rencontre a permis de renforcer les liens entre les acteurs locaux, de favoriser un dialogue constructif entre les CLE, et de poser les bases d'une meilleure répartition des ressources en eau dans un contexte de changement climatique. Elle marque une étape importante dans la recherche de solutions collectives et durables pour une gestion équilibrée de la ressource. L'événement a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire.



La journée interSAGE du 15 novembre 2024



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Missions

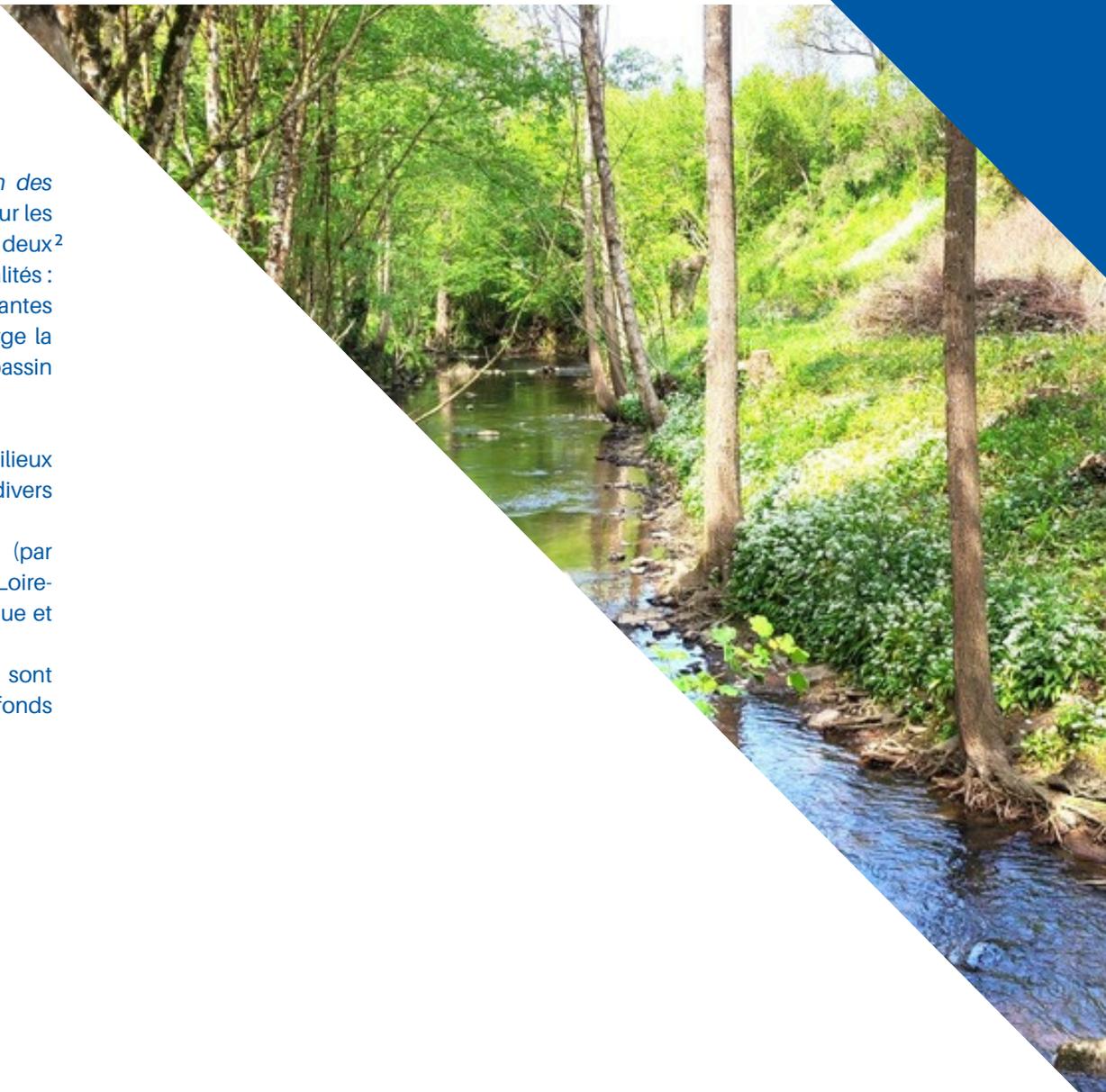
Le SYLOA est compétent en *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)* - hors item 5 - *Défense contre les inondations et la mer* - sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte, soit un territoire de 298 km sur deux² départements. Cette compétence lui a été transférée par quatre intercommunalités : la communauté de communes Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes Métropole et Clisson, Sèvre et Maine Agglomération. Il a également en charge la gestion de 5 ouvrages hydrauliques et d'une station de pompage sur le bassin versant de la Goulaine.

Le SYLOA anime deux projets concertés en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la préservation de la biodiversité aquatique financés par divers partenaires :

- Le contrat territorial eau Goulaine - Divatte - Robinets 2024 - 2029 (par convention avec le SMIB sur Robinets), financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de Loire et le Département de Loire Atlantique et du Maine et Loire
- Le DOCOB du site Natura 2000 du marais de Goulaine, dont les actions sont majoritairement financées par la Région Pays de la Loire et des fonds Européens.

Elu référent

Thierry COIGNET, troisième vice-Président du SYLOA



ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU GOULAIN-DIVATTE-ROBINETS

FAITS MARQUANTS

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL GOULAIN DIVATTE ROBINETS

Une stratégie territoriale déclinée en deux programmes d'actions

Le SYLOA est le coordinateur de la stratégie sur l'eau et les milieux aquatiques 2024-2029 pour les bassins versants de la Goulaine, de la Divatte et des Robinets. Cette stratégie définit les enjeux du territoire, les objectifs qui en découlent, les zones sur lesquelles intervenir en priorité, les partenaires à mobiliser et les conditions de réussite du contrat. Elle est déclinée de manière opérationnelle en deux plans d'actions successifs : le Contrat territorial Eau Goulaine Divatte Robinets 2024-2026 et le futur Accord de territoire 2027-2029.

La volonté des élus et des acteurs est la conduite d'une stratégie multithématique, qui répond aux différents enjeux du territoire. La stratégie s'articule autour de six principaux enjeux :

- La résilience du territoire,
- L'amélioration de la qualité de l'eau,
- La gestion quantitative de la ressource en eau,
- La protection, la restauration et la préservation des milieux aquatiques,
- La protection, la gestion et la restauration des espaces de biodiversité et de marais,
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs et la connaissance du territoire.

Cette stratégie intègre les objectifs fixés par le SAGE Estuaire de la Loire pour lesquels les structures porteuses d'accords de programmation sont identifiées.

Un territoire élargi à trois bassins versant

Le territoire d'action de la stratégie territoriale intègre les bassins versant de la Goulaine, de la Divatte, sur lesquels le SYLOA possède la compétence GEMAPI, ainsi que le bassin versant des Robinets, sur lequel le SMiB (Syndicat Mixte Evre Thou Saint Denis Robinets Haie d'Alot) est compétent pour la GEMA La stratégie a ainsi été coconstruite avec le SMiB.

Le territoire concerné représente 500 km², 16 communes et 624 km de cours d'eau situés au Sud de la Loire et à l'Est de Nantes.



La signature du contrat territorial eau Goulaine Divatte Robinets



Le périmètre d'action de la stratégie territoriale

ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU GOULAIN-DIVATTE-ROBINETS

LES PRINCIPALES ACTIONS DU CT EAU

Le programme planifie 18 actions sur trois ans. Les grands axes de ces actions sont :

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES :

- 25 km de plantation de haies
- Accompagnement d'agriculteurs du territoire à des changements de pratiques
- Organisation de journées techniques agricoles
- Installation de bacs récupérateurs de sable à destination des maraichers
- Aménagements de zones tampons pour piéger les polluants, ralentir la vitesse de l'eau et favoriser l'infiltration
- Etude sociologique pour comprendre l'évolution des agriculteurs vers des pratiques favorables à la qualité de l'eau
- Accompagnement des collectivités et des artisans/industriels dans les enjeux liés à la qualité de l'eau

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES :

- Etudes et travaux de rétablissement de la continuité écologique sur 6 grands ouvrages
- Restauration de 12,5 km de cours d'eau
- Restauration de 15 km de canaux en marais

ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES :

- Inventaire des zones humides et des éléments structurants du paysage (haies, talus, zones tampon), , des plans d'eau et des cours d'eau non référencés ou mal cartographiés.

Le contrat bénéficie de subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Pays de la Loire, les Départements de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire.



Visite terrain sur le chantier de la Boisardière réalisé lors de l'inauguration du CT Eau



MISE EN OEUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU GOULAINNE-DIVATTE-ROBINETS

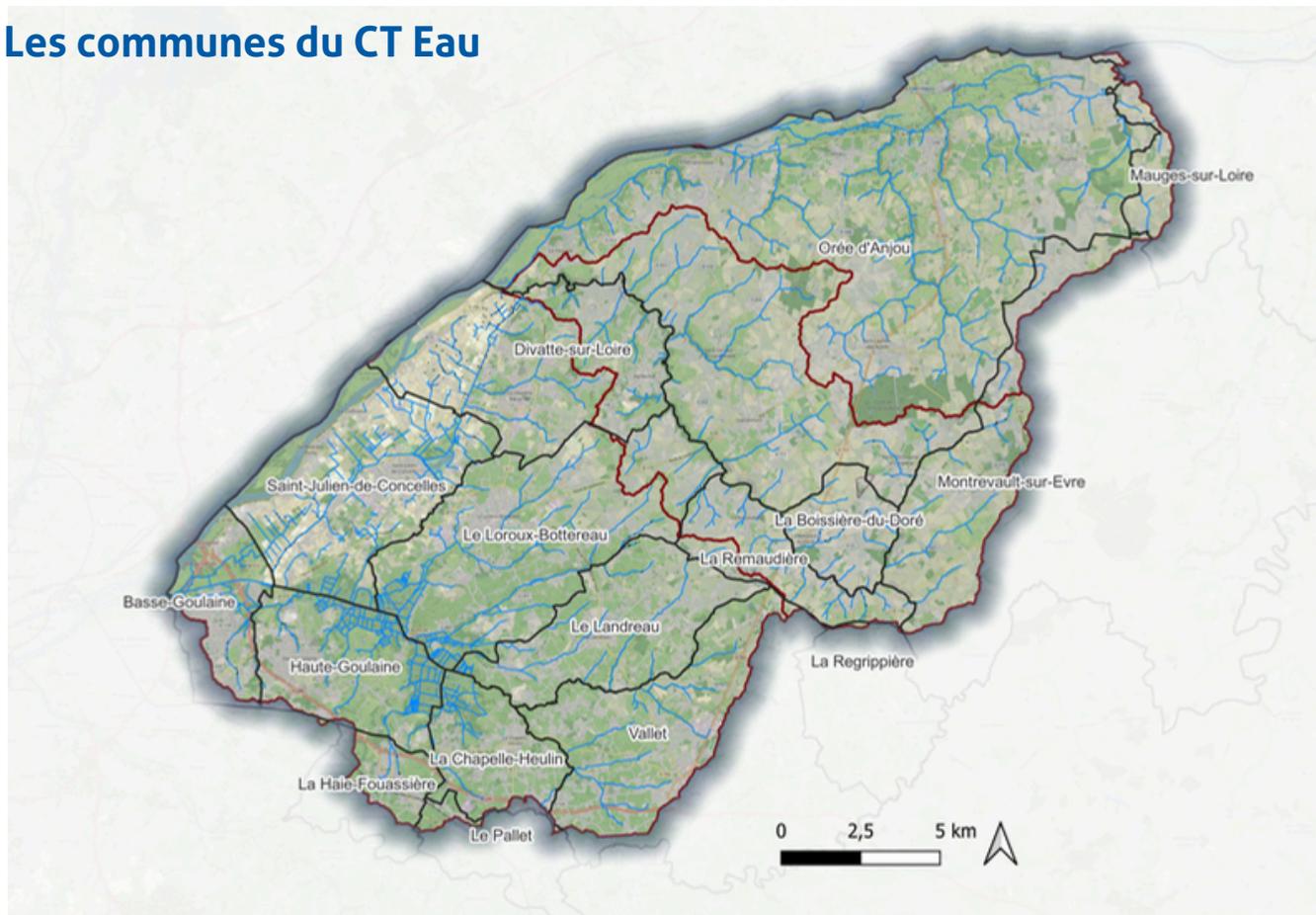
FAITS MARQUANTS

PREPARER LA MISE EN OEUVRE

L'année 2024 a permis de constituer le dossier de déclaration d'intérêt général, qui autorise les travaux prévus dans le CT Eau sur les parcelles privées.

Le SYLOA s'est déplacé dans les conseils municipaux et les instances des EPCI du territoire concerné pour présenter le contrat territorial.

Les communes du CT Eau



INSTALLER LA GOUVERNANCE

Les comité technique, comité de pilotage, commission SMiB/SYLOA se sont réunis pour la première fois afin de suivre l'état d'avancement du Cteau. Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle du contrat territorial, elle permet de valider les réalisations et les résultats annuel et d'acter les actions à mettre en place pour l'année à venir.



Le comité de pilotage avec de gauche à droite Critine Morvan, animatrice du CT Eau, Jean Sébastien Guitton, Président du SYLOA, Thierry Coignet Président de la commission GEMAPI du Syloa, Yannick Benoist, Président du SMIB et Laurence Leroy, responsable du Pôle GEMAPI

7 réunions auprès des élus du territoire

91 membres du COPIL

MIS EN OEUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU GOULAIN-DIVATTE-ROBINETS

VOLET POLLUTIONS DIFFUSES – BOCAGE DU CT EAU

Diagnostic « Pollution diffuse et ruissellement »

28 agriculteurs ont été sollicités (par téléphone ou de vive voix) en régie pour des diagnostics « pollution diffuse et ruissellement », dans le but de proposer des aménagements anti-ruissellements. En 2024, 6 diagnostics ont été réalisés.

En parallèle, le Syloa a réalisé l'inventaires des infrastructures agro-écologiques existantes, du réseau hydraulique, et du chemin de l'eau en vue de préconisations agro-écologiques (préconisation d'implantation d'aménagement anti-érosif).

Journées techniques agricoles

Le SYLOA a organisé en 2024 une journée technique à destination des agriculteurs afin de les sensibiliser à des techniques permettant de limiter le transfert de pollutions diffuses :

- La gestion pérenne des haies avec le CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural) à Vallet
- Ces journées techniques sont proposées chaque année par le SYLOA afin d'accompagner les acteurs agricoles dans une dynamique commune de préservation de la ressource en eau et d'amélioration de la qualité de l'eau.



La journée technique sur la gestion pérenne des haies, organisée avec le CIVAM

Communication auprès des agriculteurs : lettre-info agricole

Le SYLOA a créé une lettre électronique agricole transmise à tous les agriculteurs des bassins versants de la Goulaine et de la Divatte dans un format électronique .

Elaboration du contenu et diffusion :

- Relais de la réglementation : Loi sur l'eau, SAGE, Agricole...
- Relais des actions GEMAPI : Pol. Dif ; IAE, travaux MA, niveaux d'eau / inondations / qualité de l'eau.
- Relais des initiatives locales en liens avec les objectifs SYLOA.
- Relais des bonnes pratiques / retour d'expérience.
- Relais technique : techniques agricoles en lien avec les objectifs du CT Eau.

La lettre-info transmise à 306 agriculteurs en décembre 2024 :

- 163 agriculteurs ont ouvert la lettre-info (53%).
- 23 agriculteurs ont cliqué sur un lien de lettre-info (7,5%).



306
6

agriculteurs
destinataires de la
lettre d'information

diagnostics pollution
diffuses et
ruissellement réalisés
en 2024

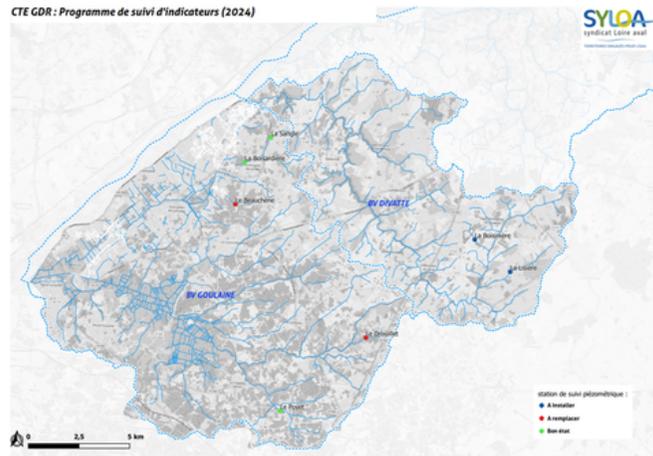
MISE EN OEUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU GOULAINNE-DIVATTE-ROBINETS

FAITS MARQUANTS

VOLET MILIEUX AQUATIQUES : SUIVIS

Suivi piézométrique en régie

Le SYLOA a complété en 2024 son installation, de piézomètres situés sur les sites de travaux (suivi avant et après travaux). Ce sont désormais 7 piézomètres qui sont installés et suivis.



Les 7 piézomètres du territoire

Suivi thermique en régie

Le SYLOA a mis en place en 2024 des sondes thermiques sur les futurs sites de travaux sur deux sites de la Divatte (Ouvrage de la Breulière (Fontaine), Ouvrage d'Hucheloup)

Ce suivi permettra d'évaluer les résultats de deux opérations de remise en continuité d'ouvrages hydraulique sur le cours d'eau de la Divatte. L'objectif est d'identifier une baisse des températures de l'eau en amont et en aval de l'ouvrage après la réalisation des travaux de remise en continuité.



Relevés des sondes sur la Divatte



Suivi colmatage en régie

Le SYLOA a mis en place en 2024 un suivi du colmatage afin d'évaluer les résultats des opérations de remise en continuité d'ouvrages hydrauliques sur le cours de la Divatte sur deux sites de la Divatte : Ouvrage de la Breulière (Fontaine), Ouvrage d'Hucheloup). La méthode utilisée est celle dite des «bâtonnets».

L'étude a conclu à un colmatage (faible à important), que ce soit dans la zone d'influence de l'ouvrage où dans la zone hors influence (en amont).



Exemple de résultat de suivi du colmatage du lit mineur :

Trois bâtonnets sur quatre présentent des traces de coloration bien identifiables (tâches significatives). La coloration commence dès la limite d'implantation du bâtonnet dans le substrat, la différence de coloration est bien visible.

MISE EN OEUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU GOULAIN-DIVATTE-ROBINETS

APPELS A PROJETS

FAITS MARQUANTS

VOLET MILIEUX AQUATIQUES: INVENTAIRES

Inventaire des espèces avant travaux en milieux aquatiques

Un inventaire des espèces remarquables, protégées et patrimoniales, préalablement aux travaux sur milieux aquatiques a été réalisé sur 1940 mètres de cours d'eau pour des travaux programmés sur l'année 2024 et 2025.

Quatre sites présentent des enjeux forts ou modérés. Ce sont ceux concernés par des travaux plus «lourds» tels qu'une remise en fond de vallée ou un reméandrage.

Inventaire des cours d'eau

Le SYLOA a identifié des incohérences dans les bases de données d'inventaire des cours d'eau sur le bassin de Goulaine et de Divatte. Un travail de mise à jour des données a été engagé à partir d'un traitement des données informatiques puis d'investigations sur le terrain en 2023. Les données ont été communiquées en 2023 et 2024 aux services d'Etat (DDTM44 et DDT49).

ETUDES

Etude de suivi d'indicateurs biologiques avant et après travaux

Un suivi d'indicateurs avant travaux a été réalisé afin d'évaluer la portée des opérations de travaux futurs : macro-invertébrés I2M2 (sites concernés : ouvrage de Breulière sur la Divatte, ruisseau du Montis, ruisseau de Briacé), morphologie selon le protocole CARHYCE (Site concerné : ruisseau du Montis), morphologie simplifiée (site concerné : ruisseau de Briacé), pédologie et humidité du sol Ligér O-01 (site concerné: ruisseau de Briacé)



Prélèvements de macroinvertébrés aquatiques au troubleau (à gauche) et au surber (à droite)

FAITS MARQUANTS

Restauration du cours d'eau de la Boisardière :

Les travaux avaient comme objectif de se rapprocher le plus possible des caractéristiques et du fonctionnement naturel du cours d'eau afin de participer à l'amélioration de la qualité de l'eau, à une meilleure résilience face au changement climatique et au développement de la biodiversité locale.

« Ce cours d'eau avait perdu sa naturalité. Très rectiligne, il n'était plus dans son talweg (lit naturel du cours d'eau), explique Thierry Coignet, vice-président du SYLOA et adjoint au Maire de Divatte sur Loire. Il subissait donc en période de sécheresse des assecs importants et devenait torrentiel durant les fortes pluies. La qualité n'était pas non plus au rendez-vous : l'eau y était particulièrement dégradée, ajoute l' élu ».



Le nouveau tracé du cours d'eau de la Boisardière

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DU MARAIS DE GOULAIN

Le marais de Goulaine est situé à 15 km de Nantes, il s'étend sur 1514 hectares et se déploie sur six communes du bassin versant de la Goulaine : Basse-Goulaine, Saint-Julien-de-Concelles, le Loroux-Bottereau, le Landreau, la Chapelle-Heulin et Haute-Goulaine.

Il est classé Natura 2000, du fait de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Le SYLOA est la structure porteuse du site Natura 2000 - Marais de Goulaine. A ce titre, il a en charge l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), qui présente l'état des lieux et le plan de gestion pluriannuel à mettre en œuvre, et anime le suivi de sa mise en œuvre, sous le contrôle du COPIL.

FAITS MARQUANTS

CURAGE DES CANAUX

Le SYLOA a en charge le curage des canaux primaires et secondaires du marais de Goulaine pour lequel un programme de curage pluri-annuel est planifié. L'année 2024 constituait la quatrième année de mise en œuvre du programme. Les années 2021, 2022 et 2023 ont été fortement perturbées pour des raisons techniques. En 2024, le curage a été sous-traité à l'entreprise Collas, 1200 mètres linéaires ont été effectués.

Un curage traditionnel

Le site présentant un intérêt écologique, le curage est effectué de façon traditionnelle à l'aide d'une pelle mécanique depuis le bord du fossé avec régilage des vases sur l'un des côtés du fossé à curer. Il s'agit d'une opération d'extraction des vases accumulées sans recalibrage ni modification du profil initial de la berge, appelée curage «vieux fonds-vieux bords». Un suivi des espèces protégées préalable (flore et faune) au curage a été réalisé afin de mettre en place des mesures d'évitement lors des travaux.



Les parcelles curées en 2024 en rose

SUIVIS NATURALISTES

Des suivis naturalistes sont réalisés à des fréquences variables en fonction des espèces et habitats.

Damier de la Succisse

Plusieurs relevés ont été réalisés sur les parcelles favorables au Damier de la Succisse (cortège floristique, dénombrement des pieds de succise, dénombrement des toiles communautaires dans lesquelles se reproduisent les papillons).



Un Damier de la Succisse

Grands échassiers

Prévu pour une durée de 6 ans et commencé en 2020, le dénombrement de la colonie de grands échassiers sur le site de la héronnière s'est poursuivi en 2024. Ce suivi a été confié à la Ligue de Protection des Oiseaux qui a également synthétisé les données antérieures à la période de suivi. Les conclusions sont encourageantes puisque le nombre de nids de la héronnière de Goulaine a augmenté de façon régulière entre 2000 et 2014 puis a doublé entre 2014 et 2020. En 2024, le nombre de nids continue d'augmenter avec 373 nids supplémentaires par rapport à l'année précédente.

GESTION DES NIVEAUX D'EAU ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le syndicat assure la gestion des niveaux d'eau dans le canal et le marais de Goulaine. Le maintien de différents niveaux d'eau dans le marais, en fonction des périodes de l'année, est déterminant pour la majorité des habitats et espèces du site. En période estivale, l'apport régulier d'eau de la Loire, permet d'améliorer la qualité de l'eau du marais.

Pour cadrer cette gestion, un calendrier des niveaux d'eau est défini lors des comités de pilotage du site Natura 2000 du marais de Goulaine, en concertation avec l'ensemble des représentants des usages du marais. Il définit des cotes objectives à atteindre à une date donnée en fonction des enjeux de préservation de la biodiversité suivant la saisonnalité et des usages.

Cette gestion est assurée par cinq ouvrages situés sur le bassin versant et tient compte des marées, des niveaux de la Loire lors des crues et de la pluviométrie sur le bassin versant.



Le vannage à la Loire

FAITS MARQUANTS

TRANSFERT DU GÉNIE CIVIL DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE LA DIVATTE

Transfert du génie civil du système d'endiguement de la Divatte

Le génie civil de l'ouvrage du vannage du port/station de pompage, situé à Basse-Goulaine le long de la Loire a été intégré dans le système d'endiguement de la Divatte. Ce système d'endiguement a été rétrocédé par l'Etat aux trois EPCI membres du SYLOA (Nantes métropole, Communauté de communes Sèvre et Loire, Clisson Sèvre Maine Agglo) présentes sur le territoire de la zone protégée de la digue.

La gestion du système d'endiguement a été déléguée à l'Établissement Public Loire (EPL) à partir du 28 janvier 2024. En ce qui concerne l'ouvrage du vannage du port/station de pompage, l'EPL a désormais en charge la maintenance du génie civil des ouvrages, le SYLOA conserve l'entretien et la maintenance de la partie mobile comprenant les vannes et les pompes.

Organiser le suivi quotidien

En 2024, un document d'organisation sur le système d'endiguement de la digue de la Divatte a été réalisé en collaboration avec les 3 EPCI concernées, l'EPL, le SYLOA, le CD44 et les services de l'Etat.

Ce document, prévu par l'article R.214-122 du code de l'environnement, décrit l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation, l'entretien et la surveillance en toutes circonstances du système d'endiguement de la Divatte.

Il est actualisé au minimum 1 fois par an au début de l'automne avant la période de crues potentielles. Il est également actualisé le cas échéant:

- à l'occasion de toute modification substantielle ou notable du système d'endiguement ;
- à la suite de tout événement important pour la sûreté hydraulique ou événement ou évolution précurseur pour la sûreté hydraulique au sens de l'arrêté du 21 mai 2010 définissant l'échelle de gravité des événements ou évolutions concernant un barrage ou une digue ou leur exploitation et mettant en cause ou étant susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou des biens et précisant les modalités de leur déclaration ;
- et aussi souvent que nécessaire pendant la vie de l'ouvrage et en particulier, le cas échéant, lors des actualisations de l'étude de dangers.

Le document d'organisation est transmis aux services de l'État et aux EPCI (gestionnaires légaux) ainsi qu'aux autres partenaires (CD44, DIRO) lors de son actualisation (si nécessaire) avant la période de crue (novembre de l'année n à juin de l'année n+1).





TERRITOIRES ENGAGÉS POUR L'EAU

1 Ter avenue de la Vertonne
44120 VERTOU

Standard : 02 85 52 44 14
www.sage-estuaire.org